



Pension alimentaire /vetement

Par **damamme**, le **08/07/2010** à **20:03**

Bonjour,

je souhaiterai savoir si mon ex femme doit me fournir les vetements quant je prends mes enfants un week end sur deux ainsi que la moitié des vacances ,sachant que je verse une pension alimentaire de trois cent euros / mois

Par **jess30150**, le **09/08/2010** à **12:13**

malheureusement si le juge ne précise pas elle fera comme elle veut et peu importe la pension mon conjoint et moi sommes ds le même cas ... et sommes ds l'attente d'une décision, mais c'est un bon moyen d'embêter l'autre en se servant de l'enfant je vs l'accorde.

Par **damamme**, le **09/08/2010** à **12:21**

merci de cette reponse et c'est certes un bon moyen d'embetter l'autre mais ce sont les enfants qui subisse les conséquences se qui est tres intelligent !!!

Par **jess30150**, le **09/08/2010** à **13:22**

je vs le fait pas dire! mais néanmoins vs pouvez demander au jaf! avec la pension que vs

payez, les frais d'habillement entre en compte, surtout si vs ne voyez pas beaucoup l'enfant, bon courage à vs.

Par **Marion2**, le **09/08/2010 à 13:48**

[citation]avec la pension que vs payez, les frais d'habillement entre en compte,[/citation]

Mais qu'est ce que vous en savez jess ???

N'affirmez pas de tels propos !

Une chose est certaine, c'est que la maman exagère et que pour son enfant, elle pourrait fournir des vêtements.

Par **jess30150**, le **09/08/2010 à 16:59**

Et quelle est la solution Marion pour ce papa? car à mon humble avis d'employée au smig, 300 euro est une somme conséquente, qui est quand même censé couvrir aussi les frais d'habillement de leurs enfants, enfin sans trop m'avancer cette somme là est réservé à l'aliment et autres frais d'entretien à l'enfant, et non pour payer les factures (puisque en toute logique, [fluo]le juge à fixer la pension en se basant sur les revenus de l'un et les besoins réels de l'autre?). [/fluo]

surtout que si en plus comme pour un grand nombres de papa séparé il se bat juridiquement parlant pour voir ses enfants plus souvent(frais de justice liès), il est tout à fait naturel que ce papa se sente prix pour un portefeuille sur jambe, par la mère de ses enfants, qui décide de ne plus fournir les vêtements comme ça!

[fluo]dc je vs le demande quelle est la solution,[/fluo] pour lui et pour tous les autres? Car dans l'absolu, [fluo]on sait tous que la maman exagère![/fluo]

Par **Marion2**, le **09/08/2010 à 17:56**

Si le JAF a fixé la pension à 300€, c'est qu'il avait ses raisons.

dammame peut contacter son avocat et souvent un simple courrier de sa part à la maman (dans ce cas) suffit.

Autre solution, saisir une nouvelle fois le JAF.

Par **mimi493**, le **16/08/2010 à 06:17**

La pension alimentaire c'est pour tout !

Quand on a des enfants :

- un logement plus grand donc un loyer plus élevé

- plus d'eau, plus d'électricité
- plus de transport en voiture donc plus de carburant

C'est étonnant le nombre de père qui s'imaginent qu'un enfant a juste besoin de manger et de s'habiller (mais pas d'avoir un toit, l'eau courante, de l'eau chaude, manger chaud, avoir du chauffage, aller à l'école etc.)

Par **caro54**, le **09/10/2014** à **09:27**

300 euros de pension alimentaire, c'est bien d'avancer cette somme mais pour combien d'enfants ?

Une chose m'interpelle !!!!

Je suis toujours stupéfaite de voir que l'argent devient un problème lors d'un divorce, quand il faut verser une pension, acheter des vêtements, des chaussures, assumer la scolarité, la mutuelle, les assurances.... (souvent on ne parle pas de ces dernières)

était-ce un problème lorsque vous étiez mariés, non, pourtant vous assumiez !

Donc pourquoi que dès lors, la décision d'un divorce ayant été prise, ça devient un problème

Par **Maaloo**, le **01/12/2014** à **11:26**

Si la mère de ces enfants fait cela il peut y avoir d'autres raisons "qu'embêter l'autre !!!

1) les vêtements neufs qui reviennent abimés parce que l'autre parent responsable aura laissé aller son fils dans le jardin ...

2) les vêtements d'été neufs qui reviennent en décembre (et quand on a encore un mois de vacances d'été on est obligé d'en racheter ! La PA ne couvre pas la bêtise !

Par **abandon2famille**, le **01/12/2014** à **12:11**

La pension alimentaire est censé tout couvrir, cependant, si rien n'est stipulé dans le jugement, c'est une zone grise.

Attention aussi si jamais vous pensez entamer une procédure pour le faire inclure dans le jugement. Votre ex peut tout à fait se saisir de cette modification demandé par vous pour faire augmenter la pension alimentaire - car nous le savons tous-tes, cette contribution est loin de couvrir (la moitié de) l'ensemble des besoins de l'enfant.

Par **venus56**, le **13/01/2015** à **10:49**

bonjour,

votre sujet m'interpelle beaucoup. séparé du papa de ma fille depuis 2010, aujourd'hui, il me verse une pension alimentaire de 92€. dernièrement il m'a soulevé la question qu'il devait payer les vêtements de sa fille (pour chez lui) et qu'il ne pouvait pas revaloriser la pension.

Dans tous les cas, mon avocate m'avait bien spécifié que chacun devait avoir ses propres affaires. Par ailleurs, je lui ai fait part des frais importants (130€ de podologue et 90€ de chaussures) de podologues et de chaussures (très mal remboursés par la sécu et complémentaire) jamais il m'a aidé.

Je pense que la somme de 300€ est énorme pour une pension alimentaire. Certaines femmes ne se gênent pas pour profiter de la situation.